

Commune  
de  
**BLAIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Juin 2017.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 15 – REPRESENTES : 9.

**PRESENTS** : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

**EXCUSES** : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

**ABSENTS** : Mmes Catherine COOREVITS, AUBRY Sylvie et POYER Audrey et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

<b>OBJET :</b>	<i>Désignation des membres au Conseil d'administration de la maison de retraite.</i>
----------------	--

N° 2017 / 06 / 13

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R315-6,*

*Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005, relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux sociaux et aux modalités de désignation de leurs membres*

*Considérant la démission et le départ de deux membres, l'un titulaire et l'autre suppléant, du conseil d'administration, il convient de désigner deux personnes qualifiées désignées en fonction de leur compétence dans le champ d'intervention de l'établissement en matière d'action sociale ou médico-sociale pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite.*

*Monsieur le Maire, président de droit, propose que soient désignés en tant que représentants qualifiés :*

- Mme Jacqueline OLIVIER, titulaire,
- Mme Colette CHAUVIN, suppléante,

*Le Conseil municipal désigne les membres délégués au Conseil d'administration de la maison de retraite de l'Isac de Rohan :*

- Mme Jacqueline OLIVIER, titulaire,
- Mme Colette CHAUVIN, suppléante.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 3 Juillet 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20170630-CM-2017-06-13-DE Date de télétransmission : 03/07/2017 Date de réception préfecture : 03/07/2017
--